

La lutte contre la violence envers les femmes exige davantage d'engagement politique

La violence envers les femmes est une réalité qu'il faut faire sortir de l'ombre. Tel est l'un des messages clés d'une audition publique organisée sur ce thème par la commission des Droits de la femme et l'Egalité des genres le 21 juin à Bruxelles.

Mme Maria CARLSHAMRE (ALDE,SE), qui prépare un rapport sur ce sujet pour cet automne, a ouvert le débat en mettant en exergue trois points principaux: en premier lieu, la violence envers la femme n'est pas une affaire purement familiale, et n'est pas non plus seulement une question sociale, c'est un problème qui touche les droits fondamentaux; deuxièmement, la portée réelle de ce problème n'est pas encore connue car il manque des données statistiques et des études; troisièmement, un changement des comportements dans la société est nécessaire pour mener à bien le combat contre ce phénomène. Elle a souligné que cette audition publique est consacrée à la mémoire de Mme Ana ORANTES, une femme espagnole qui, après avoir dénoncé des violences domestiques, a été assassinée par son ex-mari.

Bien qu'il manque des statistiques globales, il apparaît que ce problème est loin de toucher une minorité. En Suède, environ 16 femmes sont assassinées chaque année par leur conjoint. L'Espagne a comptabilisé 72 victimes en 2004. En Finlande, une étude menée par le ministère de la Justice, montre que 40% des Finlandaises âgées de 18 à 74 ans en 1987 ont été victimes ou menacées de violences. Une étude du gouvernement allemand réalisée en 1999 révèle que 37% des femmes âgées de 16 à 85 ans ont subi des violences physiques. Souvent c'est le partenaire ou un membre de la famille qui est l'agresseur. L'étude allemande montre par exemple que le foyer est l'endroit le moins sûr pour les femmes et que le milieu social n'a aucune influence.

Le commissaire responsable de la Justice, Libertés et Sécurité, M. Franco FRATTINI a souligné que la violence envers les femmes est contraire aux principes fondamentaux de l'Union européenne et qu'elle ne doit jamais rester impunie. Il a toutefois indiqué qu'il est difficile de connaître l'étendue du problème. L'UE devrait disposer de statistiques complètes et d'une banque de données sur les types de délits et la protection des victimes notamment, a estimé M. Frattini. Il a également évoqué les différents types d'agression dont sont victimes les femmes, la prostitution, les crimes d'honneur et les mutilations génitales. Sur le problème de la traite des êtres humains, il a annoncé que la Commission espère pouvoir proposer prochainement une approche européenne coordonnée pour lutter contre ce fléau.

Le Docteur Lea ACKERMANN (de Solwodi, Allemagne) regrette précisément que la lutte contre la traite des femmes ne soit toujours pas une priorité. "*Il est grand temps d'agir*", a-t-elle déclaré en soulignant la nécessité d'aider les victimes à témoigner.

Mme Lissy GRÖNER (PSE, DE) a fait remarquer que la volonté politique reste la clé pour affronter ce problème et elle demande "une tolérance zéro vis-à-vis de la violence contre les femmes". Plusieurs députés ont souhaité que le programme DAPHNE (combattre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes) garde toute sa spécificité. Mme Eva-Britt SVENSSON (GUE/NGL, SE) a rappelé que 90% des délits sont commis par des hommes. Il faut changer les mentalités. La violence est une question de discrimination, lié à la domination masculine, a-t-elle souligné. Mme Urszula KRUPA (IND/DEM, PL) estime pour sa part "qu'il ne faut pas traiter les symptômes, il faut s'attaquer aux origines".

Mme Maribel Montano, du parti socialiste espagnol, a indiqué que l'Espagne venait de se doter d'une nouvelle loi spécifique et transversale qui pourrait servir d'exemple sur les moyens de lutter contre la violence envers les femmes.

M Dick OOSTING d'Amnesty International a parlé de la campagne d'Amnesty "Halte à la violence contre les femmes", en soulignant que la violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme. Il a déploré "le manque de base légale valable" au niveau européen.

La Présidente de la commission des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, Mme ZABORSKA a conclu l'audition en mettant l'accent sur l'éducation et la rééducation pour rompre ce cercle vicieux, sinon "*nous traitons seulement les conséquences sans nous attaquer à la racine du mal*". Elle a aussi fait appel à la collaboration des hommes.

Lien : http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?SAME_LEVEL=1&LEVEL=3&NAV=S&DETAIL=&PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+NR-20050622-1+0+DOC+XML+V0//FR#SECTION4

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres - 21.06.2005
Président : Anna ZÁBORSKÁ (PPE/DE, SK)